

## Profil professionnel

Les responsables en ressources humaines occupent, de par leur fonction, un poste de cadre supérieur dans une entreprise de moyenne importance et, au minimum, de cadre intermédiaire dans une grande entreprise (responsables RH pour des secteurs). Ils/elles développent une stratégie RH adaptée à la stratégie globale de l'entreprise, resp. accompagnent ce processus, et formulent la politique en ressources humaines et sa politique sectorielle. Ils/elles travaillent dans l'économie privée et dans l'administration. Ils/elles sont des cadres ayant une pensée entrepreneuriale et leur style de conduite participe au développement positif de l'entreprise et de sa culture.

Dans leur fonction de coach, ils/elles apportent aux responsables de ligne soutien et conseil dans toutes les questions qui touchent à la politique du personnel. Ils discutent et coordonnent avec eux les processus en ressources humaines que sont la planification, l'acquisition, l'évaluation et le développement. Ils renseignent les responsables de ligne sur la politique sociale et sur les assurances sociales. Ils les conseillent sur les questions qui touchent aux systèmes de rémunération, au droit du travail, à la conduite du personnel et au développement de l'entreprise. Ils/elles aident à la sélection de cadres, s'il le faut par des évaluations (assessment). Ils/elles développent également de nouveaux concepts. Ils/elles étudient aussi les questions liées à la fondation de prévoyance et de prévoyance sociale de l'entreprise.

Les responsables en ressources humaines possèdent des compétences sociales et un sens de la direction adéquats. Ils dirigent les collaboratrices et collaborateurs de la section du personnel, conviennent d'objectifs, fixent des critères de productivité et évaluent les performances. Ils élaborent à l'intention des responsables de lignes, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs, des concepts ciblés de formation de base et continue et de leur réalisation. Ils soutiennent responsables et apprenants dans tout ce qui touche à la formation professionnelle de base.

Dans les situations délicates, comme, p.e., dans le domaine disciplinaire, dans le conseil personnel, lors de mutations, de licenciements de collaboratrices et collaborateurs ou de problèmes avec les commissions d'entreprises, les responsables en ressources humaines assument une fonction de soutien, resp. de médiation, et mettent en oeuvre, pour ce faire, tout leur savoir professionnel, ainsi que leur savoir-faire.

Les responsables en ressources humaines identifient les nouvelles tendances sociales, économiques et techniques, ainsi que leurs conséquences sur le marché du travail. Ils/elles encouragent et suivent la mise en place des processus de changements que celles-ci impliquent pour l'entreprise.